

URPS MK GRAND EST

Le bulletin d'information



L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand Est a été créée officiellement par un décret paru au Journal Officiel le 02 juin 2010, afin d'être l'interlocuteur des Agences Régionales de Santé (ARS) dans le cadre de la nouvelle organisation régionale de la santé. Nous représentons les **5674 MK** libéraux du Grand Est.

DANS CE NUMERO

- PAGE 02** Édito de la présidence
- PAGE 03** Dispositif KinéGarde : nouveautés 2023-2024
- PAGE 04** Focus : Dispositif d'appui à la coordination (DAC)
- PAGE 05** DAC en pratique & Contrôle de la Cour des Comptes
- PAGE 06** Commissions de travail : Sport santé & Formations
- PAGE 07** Commissions de travail : Pulsy & e-santé
- PAGE 08** Commissions de travail : Exercices coordonnés & CPTS
- PAGE 09** Commissions de travail : Zonage & inter-pro
- PAGE 10** Nos grandes nouveautés à découvrir
- PAGE 11** Organigramme et vœux des élus
- PAGE 12** Nos coordonnées et réseaux sociaux



Édito de la présidence

Toute l'équipe de l'URPS MK a mis un **point d'honneur** à vous représenter dans les instances lors de réunions, avec des sujets **divers et variés**, cela représente un nombre important d'heures d'investissement au détriment de leur cabinet et je les en remercie !

Une de nos missions est de **promouvoir l'exercice coordonné** tel que les CPTS, les ESP, les MSP...etc. Vous avez tous les compétences de votre profession à faire connaître, à contribuer à prendre en charge des patients **poly pathologiques** : prises en charge d'ailleurs innovantes à construire en pluri-professionnel... c'est ce qui est passionnant dans notre métier : ses spécificités, sa large variété de techniques à proposer, de façon conventionnelle ou pas selon la globalité de la prise en charge du patient à entourer.



Corinne FRICHE
Présidente

Nous avons aussi le devoir de vous **accompagner** dans vos démarches à déployer les messageries sécurisées, de trouver des applications de transmissions de données sécurisées, de mettre en place des expérimentations de télé soins, de télé suivis, de télé expertises, de vous aider pour le DMP...etc. En bref, tout ce qui concerne le monde du **numérique en santé** !

Nous avons aussi eu le souci de **vous former** pour savoir vous défendre face à l'agressivité orale ou physique de nos patients ; prendre soin de sa santé est aussi **voire plus important** encore que la délivrance des soins, aussi nous avons mis en place des formations pour cette thématique qui depuis, sont même reconnues et éligibles au DPC. Nous les avons proposés dans chaque département et nous continuerons afin de vous aider aussi dans ce domaine !

Petit rappel aussi de notre obligation d'être à jour pour les AFGSU !

Votre URPS MK a été aussi retenue pour participer à une **expérimentation avec e-Meuse** pour « tester » des dispositifs de télé soins, car nous sommes bien conscients de vos difficultés à prendre en charge des soins à domicile tant nos plannings sont déjà bien chargés. On nous demande de participer au **maintien de l'autonomie** et du **maintien au domicile** des patients : OUI mais que l'on nous en donne les moyens ! Alors, nous essayons de chercher **des solutions** facilitantes pour vous !

Un autre domaine aussi que les MK doivent s'approprier : **l'Activité Physique Adaptée**.

Votre URPS a financé et a relevé le défi ICOPE avec grand succès car nous avons été **2e au niveau national** suite à votre investissement et nous avons financé **plus de 1 000 Steps 1** ; bravo !

Mais maintenant, il faut que vous tous continuiez au sein des CPTS par exemple pour participer au repérage de la **fragilité de personnes** dès l'âge de 60 ans ; cela peut se faire en pluri-pro et c'est reconnaître la place du MK pour une prise en charge coordonnée autour de cette personne dite fragile par le biais de nos compétences justement en tant que coordonnateur en APA !

Vous pouvez vous rendre compte de toutes les possibilités de notre profession en dehors de la vie conventionnelle purement CPAM...

Mais pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un de vos élus de proximité car nous sommes tous répartis sur les **10 départements du Grand Est**, au plus proche de vous. Notre secrétariat vous mettra en relation avec l' élu souhaité, qui prendra un grand plaisir à vous répondre.

En vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année.

DISPOSITIF KINÉGARDE ANNÉE 2023-2024

nouveautés !



L'Agence Régionale de Santé du Grand Est accompagne notre dispositif régional **KinéGarde** depuis plus d'une décennie.

Pour cet hiver encore, du **1er novembre 2023 au 1er avril 2024**, les MK participant à ce dispositif s'engagent dans le parcours de soins des enfants porteurs de bronchiolite, **mais pas seulement !!!** Maintenant, KinéGarde s'adresse non seulement aux enfants porteurs de pathologies respiratoires pédiatriques comme la bronchiolite, la rhinopharyngite, asthme... mais s'adresse également aux adultes en période d'exacerbation des pathologies respiratoires chroniques. Et c'est à ce titre, que KinéGarde fera tout son possible pour intégrer les SAS (Service d'Accès aux Soins) pour plus de visibilité de ses actions et ainsi participer aux soins non programmés des soins de ville...

Consultez notre **nouveau flyer KinéGarde** en suivant le QR Code ci-contre :

Pour rappel : les calendriers des gardes respiratoires classés par département (10) et par secteur (47 en tout) sont en ligne sur le site de l'URPS MK Grand Est (rubrique KinéGarde) avec les horaires des gardes au cabinet du kiné : les samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 19h00. Pour certains appels concernant les patients en Ehad ou ne pouvant se déplacer mais atteints de pathologies respiratoires uniquement, le MK est libre de s'organiser comme il le souhaite dans ses horaires !



Si l'objectif de KinéGarde, dispositif libéral, est de **soulager les tensions des services d'urgence et limiter les hospitalisations inappropriées**, KinéGarde est ainsi :

- ✓ *Une réponse aux recommandations de 2019 de la Haute Autorité de Santé (HAS) concernant la prise en charge du premier épisode de bronchiolite aiguë chez le nourrisson de moins de 12 mois. KinéGarde permet l'anticipation et la mise en œuvre d'un parcours de soins pluri-professionnel coordonné et dimensionné aux besoins de santé du nourrisson porteur de cette infection.*
- ✓ *Une démarche qualité alignée sur les recommandations de bonnes pratiques du conseil national en masso-kinésithérapie (publié en octobre 2023) : retrouvez l'article sur notre site.*
- ✓ *Une prise en charge prescrite et conforme au décret d'acte en masso kinésithérapie (Article R4321-2 Modifié par Décret n°2009-955 du 29 juillet 2009 - art. 1).*



Bon courage à tous pour cette nouvelle saison hivernale !
Corinne FRICHE - **Présidente KinéGarde Respiratoire Grand Est**

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION

Focus

par Benjamin MARCHAND
Secrétaire Général

La stratégie « Ma santé 2022, un engagement collectif », présenté par le président de la république le 18 septembre 2018, ambitionne de répondre aux défis et aux enjeux du système de Santé. Elle sera concrétisée par l'adoption de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé ou appelé la loi OTSS.



Les DAC exercent la mission de subsidiarité autour de **3 axes** :

- L'appui aux professionnels de santé
- L'accompagnement des personnes
- La participation à la coordination territoriale



L'un des objectifs essentiels du gouvernement est de **renforcer l'organisation territoriale des parcours de santé et de favoriser la coordination des différents acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.**

Pour répondre à ces enjeux, il était nécessaire **d'unifier différents dispositifs** afin d'obtenir une meilleure coordination et fluidification des parcours de santé complexes. Les dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes, ont vocation à unifier sur un territoire :

- Les dispositifs MAIA
- Les réseaux de santé
- Les PTA
- Les CTA des PAERPA
- Les CLIC (sur décision du conseil départemental)

L'appui aux professionnels de santé

Les DAC constituent une ressource pour répondre aux besoins des professionnels du territoire qui interviennent autour d'un parcours de santé complexe sans être pour autant un prestataire supplémentaire. Ce rôle d'information, de conseil et d'orientation sur les ressources disponibles sur le territoire, concerne l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire, assure une prise en charge efficiente pour le patient et le professionnel ; dans des cas dits complexes. Ce service d'appui doit être disponible pour tout professionnel, avec une couverture de tous les territoires et un accès simple.

L'accompagnement des personnes

Les DAC interviennent en seconde ligne après l'intervention de l'ensemble des acteurs notamment sociaux, médico-sociaux, sanitaires mais également les collectivités locales. En fonction des besoins et des demandes, les DAC les épaulent dans leurs missions d'accueil, d'information et d'orientation en veillant à la visibilité des autres dispositifs existants. Ce service rendu doit être simple, lisible et compréhensible pour les personnes visées.

La participation à la coordination territoriale

Le territoire d'un DAC couvre le plus souvent plusieurs CPTS. Les CPTS sont parties intégrantes de la gouvernance des DAC. Cette articulation entre ces deux structures territoriales permet de construire une compréhension commune des besoins de la population et entraîne une vision partagée de la stratégie et l'évolution de l'offre. L'utilisation d'un outil de coordination numérique et sécurisé tel que Parceo va permettre de renforcer la connaissance et la consolidation des acteurs.

Les DAC en pratique

→ Vous prenez en charge un patient à domicile et vous constatez que des circonstances qui ne relèvent pas de votre prise en charge limitent ou empêchent de réaliser vos soins ?

→ Vous pensez que des dispositifs puissent permettre d'améliorer le contexte social de votre patient, mais vous ne vous sentez pas capable de l'orienter ?

→ Vous prenez en charge un patient au cabinet qui vous fait part de difficultés sociales qui pourraient être un frein dans son processus de guérison ?

Les DAC sont là pour améliorer, orienter et coordonner le parcours de vos patients.

Sur chaque département de la région Grand Est, il existe un numéro unique qui permet de les contacter :

- DAC 08 - 03 24 35 12 52
- DAC 51 - 03 51 25 13 51
- DAC 10 - 03 25 40 80 83
- DAC 52 - *en développement*
- DAC 54 - 03 56 66 77 00
- DAC 55 - 03 72 85 01 17
- DAC 57 - 03 72 72 90 00
- DAC 88 - 03 74 95 17 37
- DAC Alsace - 03 67 30 03 67



Contrôle de la Cour des Comptes



Notre URPS a fait partie des organismes contrôlés sur la période de 2018 à 2022 par la Cour des Comptes de Paris. D'autres URPS, des CPAM et des ARS ont également été contrôlées.

Dans un premier temps, un ensemble de documents des années précédentes ont été réclamés. S'en est suivi des entretiens entre la Cour et notre URPS afin de répondre aux interrogations des commissaires. Tous ces échanges ont permis à la Cour des Comptes d'établir un rapport global aux URPS appelé "*rapport d'observations*" concernant l'ensemble des URPS contrôlées. Nous avons eu 1 mois pour y apporter nos réponses. Le but de ce dernier est d'**uniformiser le fonctionnement** de l'ensemble des URPS de France. Ce rapport inclut des recommandations ainsi que des réserves ; car attention : la Cour des Comptes n'est que consultative. Son but est de **trouver des améliorations et faire évoluer la réglementation des URPS**.

Le rapport final nous permettra de rectifier certaines anomalies si elles sont détectées et de faire évoluer notre URPS.

Les 4 missions de la Cour des Comptes

- 🔍 Contrôler
- ⚖️ Juger
- 📊 Évaluer
- 🏆 Certifier

Pour un seul objectif : trouver des améliorations et faire évoluer la réglementation des Unions Régionales des Professionnels de santé.



Concernant notre URPS, nous avons une pratique vertueuse dans la gestion financière, des comptes-rendus et nous réalisons de **nombreuses missions**. Nous retenons surtout que notre URPS fait partie des URPS les plus actives aux côtés des infirmiers et des médecins.



Nos Commissions de Travail



Il existe **10 commissions** qui se réunissent tout au long de l'année. Ce sont leurs réflexions qui permettent de proposer **des évolutions** pour améliorer l'accès à des soins de qualité.



- Formations
- Pulsy et e-santé
- Sport-Santé
- Exercices coordonnés
- Annuaire
- Parcours d'installation
- Interpro
- Communication
- Zonage
- KinéDom

- Sujets à traiter
- Discussions collectives
- Analyses territoriales
- Objectifs atteignables
- Recherches de solutions
- Mais surtout **cohésion** des élus !

Quelques lignes de nos élus...

Le sport santé

par Nicolas ODABACHIAN

Le MK est un professionnel **du mouvement** au contact de nombreux patient souffrant d'affections longue durée. Le sport santé continue d'évoluer et **AVEC les masseurs-kinésithérapeutes** ! L'accès aux dispositifs s'étend à davantage de patients sur toute la région Grand Est.

Nos consœurs et confrères masseurs-kinésithérapeutes s'investissent davantage dans les dispositifs, nous poursuivons notre élan d'informations et d'orientations pour communiquer sur ce dispositif **plein d'avenir**. Des réunions d'informations et des conférences continuent d'être proposées. N'hésitez pas à vous connecter à notre site internet pour de plus amples informations : www.urpsmk.fr.



Les formations

par Benjamin MARCHAND

Nous venons de clôturer le déploiement de la **formation défense personnelle** animée par Patrice Renaud sur l'ensemble de la région, dans chaque département, soit 10 sessions de formation. Cette dernière a réuni **112 Masseurs-Kinésithérapeutes** au total et a permis de se rendre compte à travers votre présence, mais également vos témoignages, que votre sécurité peut être mise en danger. Vous nous avez fait part d'un taux de **satisfaction global de 98.7%** qui montre que cette action vous a été bénéfique. Merci pour votre mobilisation et espérons vous retrouver aussi motivés pour les prochaines sessions en 2024. Vous avez été également nombreux à nous faire part d'un intérêt pour la mise en place de **formation aux gestes et aux soins d'urgences**, toutefois, nous n'avons pas réussi à trouver une date qui conviendrait à une majorité d'entre vous. N'hésitez pas à vous manifester de nouveau.

Pulsy et e-santé

par Claire BERNIER & Cyrille ANTOINE

Le "QQOQCP" de Parceo

- 🔍 Annuaire et cercle de soins, pour identifier et rechercher un PS
- ✉ Messagerie instantanée, pour échanger et partager
- 📅 Agenda partagé, pour organiser et planifier
- 🔗 Cahier de liaison pour connaître et informer
- 🔔 Alertes et notifications, pour avertir et être averti en temps réel

* Qui ?

Parceo, outil proposé par Pulsy, le GRADeS (Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé) du Grand-Est, financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

* Qu'est ce que c'est ?

- ↳ Une application disponible sur nos portails web, smartphones, tablettes, et ordinateurs.
- ↳ Une solution de WhatsApp sécurisée, qui permet d'échanger entre tous les acteurs autour de nos patients.

* Où l'utilise-t-on ?

- ↳ Dans nos cabinets
- ↳ Au domicile de nos patients
- ↳ Dans les structures de soins

* Quand ?

- ↳ Quand on souhaite échanger à propos de données de santé.
- ↳ Quand on souhaite communiquer à propos d'un patient avec les autres professionnels s'occupant de lui (médecin, infirmiers, auxiliaires de vie, assistant social, etc).

* Comment ?

- ↳ Sur le web grâce au système CPS/e-CPS
- ↳ Facilement grâce au système de reconnaissance de notre smartphone

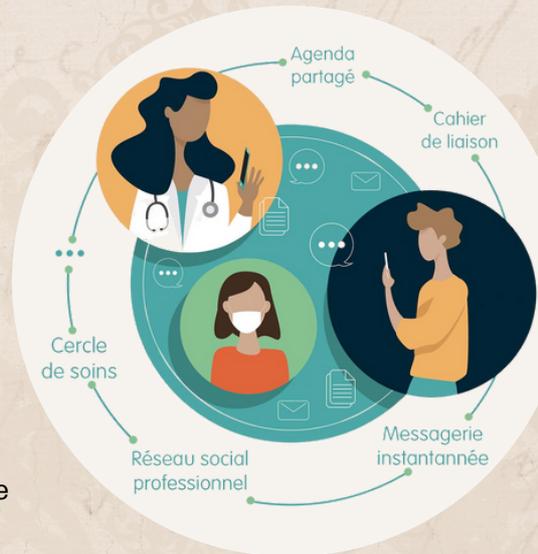
* Pourquoi ?

- ↳ Parce que la prise en charge optimale d'un patient se fait en équipe de soin.
- ↳ Pour communiquer et être certain que l'information a été reçue par notre interlocuteur, ce qui n'est pas possible via les MS Santé.
- ↳ Pour valoriser notre expertise de kiné dans le maintien à domicile par exemple.
- ↳ Pour gagner en temps et en qualité de communication.

La e-santé, n'attendons pas que les autres professionnels de santé s'y mettent : inscrivons-nous et invitons nos partenaires du cercle de soin de nos patients !



Parceo
e-Parcours



L'expérimentation e-Meuse santé

Dans le cadre de la mise en place d'une expérimentation de téléconsultation, votre URPS a répondu à l'appel d'offre **e-Meuse santé*** intitulé "Expérimentation de solutions permettant de tester des modèles organisationnels innovants de pratique de la téléconsultation". Cette expérimentation s'adressera aux patients nécessitant des soins de masso-kinésithérapie **à domicile ou ne trouvant pas de MK**, pour des pathologies à évolution **favorable comme chronique**. Elle se mettra en place par le biais d'un POC (*Proof Of Concept*) qui permet de tester, à petite échelle, les solutions d'e-santé proposées et d'en valider la pertinence. Le but de ce POC est de **répondre à la problématique de la PEC de patients à domicile** par l'utilisation de la téléconsultation. Celle-ci peut s'entendre pour le télé-suivi, le télé-soin et la télé-expertise. L'expérimentation se déroulera sur **1 an** sur les départements 52, 54 et 55 avec **3 MK** volontaires par département. Ces 9 MK expérimentateurs auront à disposition une **boîte à outils** permettant de réaliser la téléconsultation ainsi que des applications numériques pouvant les assister dans la réalisation de leurs séances (de façon synchrone ou asynchrone). Cette expérience devra permettre de répondre à la pertinence de l'utilisation de la téléconsultation par les MK dans l'amélioration de la PEC à domicile et d'en valider le modèle organisationnel.

*e-Meuse santé permet de tester, de valider et d'évaluer l'opportunité de généralisation de solutions innovantes combinant innovations numériques et techniques, organisationnelles et médico-économiques dans le domaine de la santé, du sanitaire et du médico-social. Ce projet, porté par le département 55, est co-construit avec les professionnels de santé, les représentants des usagers, les collectivités territoriales, le monde de la recherche, les acteurs économiques.



Lauréat du concours national "Territoires d'Innovation" financé par la Caisse des Dépôts, e-Meuse santé se déploie sur un territoire d'expérimentation en Meuse, en Haute-Marne et en Meurthe-et-Moselle. e-Meuse santé participe pleinement à la création d'une filière e-santé Grand Est et française ainsi qu'à son développement industriel. Lancé opérationnellement en 2020, e-Meuse santé dispose d'un budget de 26 millions d'euros pour mener à bien cette mission.

L'année 2023 a été marquée par **d'importants développements** dans l'exercice coordonné. À l'heure actuelle, 78 % de la population est couverte par les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur la région Grand Est, avec les MK occupant la **3ème place** en terme de présence au sein de ces structures. Dans ce contexte où se développent également les Équipes de Soins Primaires (ESP) et les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) mono sites et multisites, l'URPS MK a joué **un rôle clé** en participant à de nombreuses commissions de validation pour **accompagner au plus près les MK** dans les modalités pluri-professionnelles.



Exercices coordonnés

par Frédéric MOMPEURT

Nous avons établi des **partenariats et des échanges fructueux** avec l'URPS des Infirmiers pour les ESP, avec l'URPS des Médecins pour les CPTS, et avec la Fédération de l'Exercice coordonné et des MAisons de santé du Grand Est (FEMAGE) pour les MSP.

Ainsi, l'URPS MK s'est positionnée comme **un interlocuteur direct** pour tous les kinésithérapeutes intéressés ou impliqués dans ces modes d'exercice.

La Commission « *Exercices Coordonnés* » a également synthétisé l'évolution de la création des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) dans tous les départements de la région Grand Est. Malgré la diversité des organisations, l'URPS MK s'est engagée **activement dans ces nouveaux dispositifs** en intégrant au mieux les conseils d'administration.

Le troisième volet de cette commission s'est concentré sur la **vision de l'exercice coordonné** pour les étudiants en kinésithérapie et les MK de la région Grand Est. Il est intéressant de noter que **90 % des étudiants** en kinésithérapie considèrent l'exercice coordonné comme **un atout** dans leur pratique, favorisant la facilitation des échanges et l'amélioration du parcours des patients.

L'URPS MK collaborera davantage avec l'ARS et l'Assurance Maladie pour informer sur les nouveaux modes de rémunération possibles pour les MK, tout en garantissant leur liberté d'exercice et d'expression au sein de ces structures.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à notre enquête sur leur connaissance et leur éventuelle participation aux exercices coordonnés. Vos retours nous aident à **orienter nos efforts** vers l'information sur les différents protocoles, les actions spécifiques à notre profession, ainsi que l'accès direct à la kinésithérapie au sein des MSP et des ESP, qui est un bon exemple de ce que nous cherchons à promouvoir. L'URPS MK continuera à être présente à vos côtés en vous proposant des réunions de proximité et à **écouter, partager, soutenir** votre quotidien au sein de vos cabinets. Nous restons votre intermédiaire privilégié auprès des institutions chargées de superviser ces exercices.

Zoom sur les CPTS

Instaurées en 2016 par la loi de modernisation du système de santé, les CPTS ont pour objectif de réunir, à leur initiative, les professionnels de santé, les acteurs du secteur socio-médical et du social d'un territoire autour d'un projet de santé commun répondant aux problématiques de santé de la population de ce même territoire.



Quels intérêts pour les kinés ?

- sortir de l'exercice solitaire et d'inscrire leurs pratiques dans une démarche collective
- se coordonner avec les confrères, mais aussi avec les collègues soignants (médecins, IDE, etc.)
- avoir un système d'échange facilitant les échanges quotidiens ou hebdomadaires
- valoriser nos compétences spécifiques de kinésithérapeute : expliquer à nos prescripteurs ce que nous faisons, revenir sur la façon de bien prescrire, montrer que nous sommes des vrais ingénieurs en santé
- avoir à disposition l'inventaire des ressources du territoire et des modalités d'accès à ses ressources au bénéfice de nos patients.

Une collaboration active au sein d'une CPTS permet de contribuer à l'attractivité du territoire, et donc aussi de valoriser son exercice et son attractivité propre.



Zonage des MK du Grand Est

par Corinne FRICHE

L'URPS va être sollicitée par l'ARS pour mettre en place le **nouveau zonage de 2024**, qui sera publié durant le premier semestre 2024. Notre ancien zonage datant de 2019, celui-ci doit être revu tous les 5 ans. Avec l'ARS, nous avons une marge d'adaptation des zones de **2,5%** par rapport à la population.

Ce zonage sera établi en fonction :

- 📍 du nombre d'habitants ;
- 📍 de leurs habitudes de vie ;
- 📍 du nombre de kinés installés à temps plein ;...

Durant le mois de novembre, nous vous avons demandé par mail de nous faire part de vos **difficultés** d'offres de soins et d'accès aux soins **sur votre secteur**. Grâce à vos nombreux retours, vos élus URPS vont pouvoir échanger en ce début d'année 2024 et parvenir à statuer pour les zones suivantes :



- Zone **non prioritaire** (interdiction de nouveau conventionnement)
- Zone **intermédiaire** (installation possible)
- Zone **sous dotée** (installation possible)
- Zone **très sous dotée** (contrat d'aide incitatif)

Dès publication du nouveau zonage, nous ne manquerons pas de vous en faire part via une newsletter dédiée, un article en ligne, et sur nos réseaux sociaux.

En attendant, pour tout complément d'informations concernant le zonage, nous vous invitons à nous faire part de vos questions **par écrit** à l'adresse mail suivante : secretariat@urpsmk.fr

Inter~pro

par Benjamin MARCHAND

Save the date !

Le salon City Healthcare 2023 de Nancy a été le lieu de la **concrétisation d'un projet** de CPOM entre l'ARS et la Maison des URPS, qui regroupe les **dix URPS** de notre région, autour de

la **coordination et l'usage du numérique**. De ce projet est né le **1er Congrès de la Maison des URPS** qui aura lieu le **15 & 16 février 2024** et qui vous permettra de venir à la rencontre de tous les professionnels de santé soucieux d'exercer en coordination grâce des outils numériques sécurisés.

Nous comptons sur vous pour vous y retrouver !

Les 10 Présidents des URPS du Grand Est



Au programme : conférences, ateliers professionnels, formations validantes... venez nous rencontrer lors de ce salon : le RDV des **30 000 professionnels** de santé libéraux en Grand Est ! Inscriptions possibles dès maintenant :



www.maison-urps-grandest.fr



Nos grandes nouveautés !

NOUVEAU
SITE!



Nouveau site internet

Si certains d'entre vous ne l'ont pas encore visité : nous sommes fiers de vous annoncer le lancement de notre **nouveau site internet** : nouveau design, nouvelle navigation et contenus enrichis : le site internet de l'URPS a **évolué** !

Ce dernier a été conçu pour vous rendre la navigation plus facile. En effet, vous pourrez vous rendre compte qu'il est **plus rapide, plus sécurisé et plus convivial**. Vous y trouverez des informations **actualisées et détaillées** sur la kinésithérapie dans notre région et les services que nous proposons.

L'annuaire en ligne

Un défi de taille qui entre dans la lignée de l'axe 2 du PRS : **"renforcer et structurer l'offre de soins de proximité"** : le lancement d'un **annuaire** à destination des patients, des professionnels de santé, des établissements hospitaliers publics et privés, de la CPAM, des HAD... à la recherche d'un MK à **proximité** et/ou avec des **spécificités particulières**.



Consulter l'annuaire et/ou mettre à jour votre fiche !



Le but de notre nouvel outil est de pouvoir répondre à la demande de soins des patients en difficulté pour trouver un MK, mais aussi de **faciliter la tâche** à d'autres MK ne pouvant répondre à une demande de soins particuliers. Ainsi, en allant sur notre annuaire, vous pourrez "repérer" une **compétence spécifique** d'un confrère du secteur.

Par défaut, tous les MK du Grand Est y figureront mais sans déclaration particulière, c'est pourquoi nous vous encourageons à y répondre nombreux pour nous permettre de créer **un bel outil de coordination** ! Allez mettre à jour votre fiche en flashant le QR-code ci-contre.

Comme vous l'aurez sûrement déjà remarqué lors de nos communications, échanges mails, ou tout simplement sur ce bulletin... **notre logo s'est refait une beauté** ! Celui-ci se montre plus design, actuel, et professionnel. Nous espérons que ce dernier vous plaît !

Nouveau logo



Vos représentants

Composition du bureau



Corinne
FRICHE
Présidente
Dép.54



Philippe
LAFLEUR
Secrétaire adjoint 1
Dép.51



Sébastien
LE COSSEC
Vice-Président
Dép.67



François-Régis
VERNEL
V-P délégué C-A
Dép.10



Benjamin
MARCHAND
Secrétaire général
Dép.08



Nicolas
ODABACHIAN
V-P délégué Lorraine
Dép.57



Cyrille
ANTOINE
Trésorier
Dép.55



Dominique
HUGELÉ-CHARREL
V-P déléguée Alsace
Dép.68



Brahem
MESSAOUI
Trésorier adjoint
Dép.08

Nos élus

ALSACE

François-Adrien MUTEL
Ludovic BRAYÉ
Rémy GASSER

CHAMPAGNE-ARDENNE

Claire BERNIER
Jean-Pierre GREPIN

LORRAINE

Frédéric MOMPEURT
Céline CHEBAL-RAIZER
Clément ANDRIEUX
Elisa HOUFANI
Romain CHRISTOPHE
Bernadette OTTO-KRIER
Cathy DI BATTISTA



Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un de vos élus de proximité car nous sommes tous répartis sur les **10 départements du Grand Est**, au plus proche de vous. Notre secrétariat vous mettra en relation avec l' élu souhaité, qui prendra un grand plaisir à vous répondre.

L'ensemble des membres de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand Est s'associent pour vous souhaiter un **joyeux Noël** ainsi qu'une **belle année 2024** !

Nous vous remercions pour tout votre soutien durant cette année 2023 et espérons vous retrouver en forme pour cette nouvelle année 2024 **remplie de beaux projets** !

Nous sommes impatients de collaborer avec vous.
Meilleurs vœux ; santé et bonheur !



Joyeuses
Fêtes !

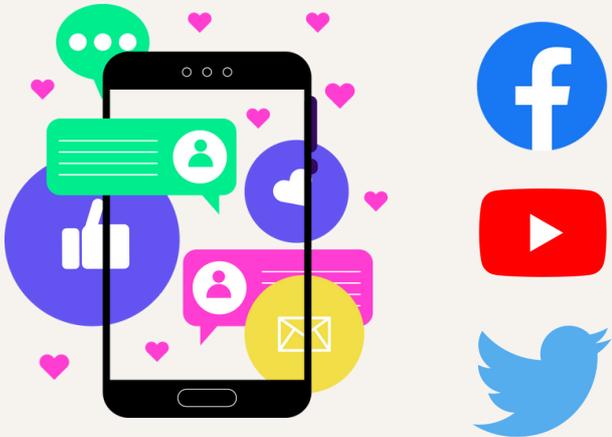


N'hésitez plus à nous contacter !

Suivez-nous sur les réseaux !



153 rue André Bisiaux - 54320 Maxéville
Siège social de l'URPS MK Grand Est



Contactez-nous !



Les secrétaires, Claire et Charline vous répondront et vous dirigeront si besoin.



09 72 62 68 87



secretariat@urpsmk.fr



www.urpsmk.fr

